

Présentation prébudgétaire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

*Opinions des propriétaires de petites entreprises sur les
consultations pour le budget de 2017*

*Emilie Poitevin, analyste des politiques
Ashley Ziai, analyste des politiques*

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est une organisation de défense politique sans but lucratif et sans parti-pris qui représente les intérêts de 109 000 entreprises à travers le Canada dont les propriétaires et les dirigeants sont indépendants. Au nom des propriétaires des petites et moyennes entreprises (PME), nous écrivons afin de fournir une rétroaction sur les consultations prébudgétaires 2017 du Comité permanent des finances.

En plus d'être les plus grands créateurs d'emploi au Canada et les forces motrices de la croissance économique, les propriétaires des PME font partie intégrante de la classe moyenne du pays et emploient des millions de Canadiens qui se trouvent au cœur même de ce groupe. Or, certaines mesures proposées récemment par le gouvernement, comme des augmentations proposées au Régime de pensions du Canada (RPC), l'abaissement des réductions aux taux d'assurance emploi pour les employeurs, la remise à plus tard de la réduction prévue pour le taux d'imposition des petites entreprises, et de nouveaux coûts potentiels relatifs à la tarification du carbone peuvent rendre la tâche plus difficile pour bien des entrepreneurs qui cherchent à croître leur entreprise. La paperasserie bureaucratique limite également la capacité des propriétaires de petites entreprises d'être plus productives et plus novatrices dans leurs affaires. Le présent mémoire prébudgétaire présente plusieurs recommandations qui pourraient aider les PME à s'agrandir et à innover, continuant ainsi d'être de grands contributeurs à la croissance économique du pays.

Imposition des petites entreprises

Pour les propriétaires de petites entreprises à travers le Canada, l'imposition reste le plus grand enjeu. Soixante-six pour cent des membres de la FCEI ont dit que le fardeau fiscal total continue d'être le plus grand enjeu prioritaire pour leur entreprise¹. Quand on a demandé aux propriétaires des petites et moyennes entreprises de préciser quelles formes d'imposition ont la plus grande incidence sur leur entreprise, ils ont mentionné en premier lieu les charges sociales (p. ex. assurance-emploi, RPC/RRQ, indemnisation des accidentés du travail, etc.) (74 %), suivies par les impôts sur le revenu des sociétés (43 %)².

Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec

En juin dernier, le ministre des Finances fédéral et la plupart des ministres provinciaux des Finances ont annoncé qu'ils étaient parvenus à une entente pour augmenter le régime de pensions du Canada. Si cette entente est approuvée, les employeurs et les employés seront tenus de contribuer davantage à leur régime à compter du 1^{er} janvier 2019. Cependant, le Québec et la Colombie-Britannique n'ont pas signé l'entente avant la date de ratification du 15 juillet, et ont demandé plutôt plus de temps pour demander de la rétroaction sur la proposition. **Nous conseillons vivement au gouvernement fédéral et aux autres gouvernements provinciaux de consulter les Canadiens avant de finaliser une telle entente.**

Pour les petites entreprises, les augmentations du RPC représenteront une augmentation importante de leurs charges sociales. En conséquence, de nombreux propriétaires d'entreprises disent qu'ils peuvent être obligés de geler ou de couper des salaires (69 %), de réduire des investissements dans leur entreprise (50 %) et de diminuer leurs effectifs (37 %)³. Qui plus est, les réductions récentes des impôts sur le revenu personnel pour les Canadiens à revenus moyens auront moins d'effets de stimulus, car la plupart des Canadiens qui travaillent éprouveront une réduction de leurs revenus en raison de leur contribution accrue au RPC.

Si on va de l'avant avec des améliorations du RPC, on devrait envisager d'autres mesures pour compenser les augmentations et donner aux petites entreprises la confiance dont elles ont besoin pour continuer à investir dans l'économie et à créer des emplois. **Quatre-vingt pour cent des propriétaires de petites entreprises ont déclaré que le rétablissement du plan pour diminuer le taux fédéral d'impôt sur les revenus des sociétés pour les petites entreprises est le meilleur moyen que le gouvernement puisse adopter pour aider à atténuer l'incidence d'une hausse du RPC.** Ils signalent également que **la réduction des autres charges sociales comme l'assurance-emploi (67 %) et la réduction du niveau de paperasserie gouvernementale pour les petites entreprises (65 %) seraient des mesures qui aideraient leurs entreprises⁴.**

¹ FCEI, *Les opinions de nos membres*, sondage, janvier – mars 2016, n° 6, p. 458.

² FCEI, *Sondage sur le budget de l'élection de 2015 au fédéral*, 6 876 réponses, novembre 2014.

³ FCEI, *Les PME se prononcent sur l'augmentation du RPC*, juillet 2016, n° 3, p. 460.

⁴ FCEI, *Les PME se prononcent sur l'augmentation du RPC*, juillet 2016, n° 3, p. 460.

Taux d'imposition des petites entreprises

La FCEI a été déçue de voir qu'on avait remis à plus tard, dans le budget de 2016, des réductions additionnelles prévues du taux d'imposition des petites entreprises (TIPE). Nous croyons que le TIPE est une mesure efficace qui aide à encourager la croissance dans les petites entreprises, car elle compense le plus lourd fardeau de réglementation et de conformité ainsi que l'accès plus difficile et les coûts plus élevés de financement auxquels les petites entreprises doivent faire face comparativement aux grandes sociétés. Alors que l'économie canadienne continue de faire face à des incertitudes économiques, le meilleur moyen pour le gouvernement d'investir dans la classe moyenne, c'est de mettre l'accent sur des politiques qui aident à stimuler la croissance des petites entreprises. **Par conséquent, nous demandons au gouvernement de rétablir la réduction du TIPE à 9 % d'ici 2019.**

Les revenus passifs et les revenus actifs

Certaines petites entreprises légitimes, telles que les établissements de stockage en libre-service et les terrains de camping, se voient refuser l'accès au taux d'imposition des petites entreprises malgré le fait que ces établissements soient exploités comme des entreprises actives qui fournissent au propriétaire le gros de ses revenus. Ils étaient donc déçus de voir que l'examen des revenus passifs comparativement aux revenus actifs ait été fermé dans le budget de 2016 et qu'aucune autre action ne serait prise à cet égard. En conséquence, plusieurs de ces types de petites entreprises font maintenant l'objet d'une vérification et certaines d'entre elles sont obligées de payer des dizaines de milliers de dollars en impôts « impayés », ce qui a incité certaines d'entre elles à envisager une fermeture permanente. Nous croyons que les règles actuelles sont trop simplistes et ne reflètent pas les réalités du marché. Entre autres, des entreprises sont souvent regardées par l'ARC comme n'étant pas actives si elles ont moins de cinq employés. À notre avis, il s'agit là d'une règle arbitraire qui n'indique pas nécessairement si telle ou telle entreprise est active ou non. **Nous demandons au gouvernement fédéral de modifier les règles actuelles en intégrant d'autres moyens de déterminer le revenu actif, au lieu de se fier à la seule règle que l'entreprise doit avoir plus de cinq employés, pour que des petites entreprises légitimes, y compris les terrains de camping et les établissements de stockage en libre-service, puissent avoir accès au taux d'imposition des petites entreprises.**

Assurance emploi

Rendre le système d'assurance-emploi plus équitable est toujours une priorité pour la FCEI. Malgré les réductions générales du taux d'imposition annoncées dans le budget de 2016, les propriétaires des petites entreprises verront une légère hausse de leurs taux d'assurance-emploi à compter de 2017. Cela est attribuable au fait que le Crédit pour l'emploi visant les petites entreprises a permis aux employeurs de petites entreprises de bénéficier d'un taux plus bas pour 2015 et 2016. Cependant, parce que le crédit n'a pas été renouvelé pour des années futures, les propriétaires des petites entreprises auront à payer des taux d'assurance-emploi légèrement plus

élevés à compter de 2017. Pour alléger ce fardeau, la FCEI demande au gouvernement de songer à prendre les mesures suivantes :

- ▶ **Créer un crédit d'impôt pour reconnaître les investissements que les PME font déjà en embauchant et en formant des employés;**
- ▶ **Mettre en place un taux d'assurance-emploi plus bas permanent pour les petites entreprises (p. ex. en passant d'un taux qui est 1,4 fois plus élevé que les taux des employés à un taux qui est 1,2 fois plus élevé);**
- ▶ **Mettre en œuvre un congé d'assurance-emploi pour l'embauche des jeunes, tel qu'on l'a promis dans la plateforme électorale du gouvernement fédéral.**

La dette et le déficit du gouvernement

Le deuxième enjeu prioritaire en importance pour nos membres⁵, après le fardeau total des impôts, c'est la dette et le déficit du gouvernement. Les propriétaires de petites et moyennes entreprises sont très au fait des conséquences de porter eux-mêmes de lourdes dettes. Ils ont donc tendance à se préoccuper plus que le Canadien moyen de la possibilité que les déficits d'aujourd'hui ne deviennent les impôts de demain. Malgré une promesse du gouvernement fédéral de maintenir le déficit en-dessous de 10 milliards de dollars et d'atteindre un budget équilibré d'ici 2019, on prévoit maintenant que le déficit montera à 29,4 milliards de dollars cette année, sans aucun engagement ni plan de revenir à un budget équilibré dans un proche avenir⁶. **La FCEI conseillerait vivement au gouvernement fédéral d'élaborer un plan pour arriver à un budget équilibré dans les prochaines trois à cinq années.**

Une façon d'y arriver serait de prendre en compte les salaires, les pensions et les avantages sociaux dans le secteur public, qui ont tendance à être, en moyenne, plus généreux que ce qui est disponible dans le secteur privé. De nombreuses conventions collectives sont à renégocier cette année, et c'est donc le moment opportun pour le gouvernement fédéral de préparer la voie à une plus grande équité en **ramenant les salaires, les pensions et les avantages sociaux du secteur public plus en ligne avec ceux du secteur privé.**

Paperasseries bureaucratiques

Le troisième enjeu prioritaire en importance pour les petites entreprises⁷ c'est la réglementation et la paperasserie du gouvernement. Cet enjeu devrait donc être une priorité importante pour le gouvernement fédéral. Il y a plusieurs choses qu'on peut faire pour résoudre ce problème, entre autres :

- **Éviter des processus et des règles qui entravent la croissance et l'innovation des petites entreprises;**
- **Améliorer en permanence le service à la clientèle du gouvernement;**

⁵ FCEI, *Les opinions de nos membres*, sondage, janvier – mars 2016, n° 6, p. 458.

⁶ Gouvernement du Canada, « Aperçu de la situation économique et budgétaire – La voie à suivre », <http://www.budget.gc.ca/2016/docs/plan/overview-aperçu-fr.html>, accès au site le 4 août 2016.

⁷ FCEI, *Les opinions de nos membres*, sondage, janvier – mars 2016, n° 6, p. 458.

- **Renforcer la règle existante du « un pour un » qui exige des ministères gouvernementaux qui introduisent de nouveaux règlements d'enlever le fardeau réglementaire équivalent dans d'autres domaines.**

La « règle du un pour un » est importante, car elle limite la capacité du gouvernement fédéral d'imposer des exigences réglementaires additionnelles sans penser sérieusement aux conséquences de celles-ci pour les petites entreprises et sans envisager des approches de rechange. Cependant, bien que ces règles soient un outil important pour réduire la paperasserie bureaucratique, la règle en elle-même ne suffit pas pour réduire tout le fardeau de conformité ressenti par les entreprises. Une raison pour cela, c'est que cette règle s'applique exclusivement à des règles provenant de la réglementation et n'englobe pas les règles découlant des politiques et de la législation. **Afin de réduire davantage le fardeau imposé aux petites entreprises, la règle du un pour un devrait être élargie pour englober les règles qui se trouvent dans les politiques et dans les lois.**

Main d'œuvre

Emplois et formation

Les propriétaires des petites entreprises font beaucoup pour soutenir la formation de leurs employés. Ils dépensent à cette fin plus de 14 milliards de dollars chaque année pour la formation informelle et formelle⁸. Les mécanismes de soutien gouvernemental actuel, comme la Subvention canadienne pour l'emploi, ne sont pas bien connus des propriétaires des petites entreprises, et souvent ne reconnaissent pas le type de formation informelle sur le tas offerte par les petites entreprises. Quand on a demandé aux PME quel serait le type de soutien qui serait le plus utile pour encourager encore plus de formation dans leur entreprise, 60 % d'entre elles ont préféré un crédit d'impôt pour la formation⁹. Cela n'est guère surprenant, car bon nombre des employés embauchés par les PME sont de nouveaux arrivants sur le marché du travail, et ces travailleurs sans expérience sont plus coûteux, car ils nécessitent un plus grand nombre d'heures de formation. Il est donc important que le gouvernement fasse davantage pour reconnaître les investissements supplémentaires que les petites entreprises font déjà dans la formation de leurs employés. **Par conséquent, nous demandons au gouvernement de prendre les mesures suivantes :**

- ▶ **Faire en sorte que l'argent consacré à la formation réponde aux besoins des propriétaires de petites entreprises (p. ex. reconnaissance des programmes de formation informelle, sur le tas comme la Subvention canadienne pour l'emploi;**
- ▶ **Faire en sorte que les propriétaires des petites entreprises soient plus sensibilisés à la Subvention canadienne pour l'emploi;**
- ▶ **Introduire un crédit d'impôt pour la formation flexible et facile d'accès, à l'intention des employeurs de petites entreprises.**

⁸ FCEI, *Les petites entreprises font de gros investissements pour former la main-d'œuvre de demain*, 2015.

⁹ FCEI, *Les petites entreprises font de gros investissements pour former la main-d'œuvre de demain*, 2015.

Apprentissages

Les petites entreprises savent que l'embauche des apprentis profite à leurs affaires et aide à augmenter leurs effectifs. Cependant, il y a de nombreux coûts liés au temps et aux ressources financières nécessaires pour embaucher un apprenti. La démarche est donc difficile pour bon nombre de petites compagnies. Le Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis et les subventions aux apprentis pour l'embauche des apprentis Sceau rouge ont aidé à réduire ces obstacles pour les PME, mais les listes des métiers admissibles n'ont pas été mises à jour depuis 2012. Par conséquent, de nombreux métiers spécialisés très demandés sont laissés pour compte. **Nous recommandons que le gouvernement élargisse la liste des métiers Sceau rouge pour comprendre un éventail plus vaste de métiers spécialisés, tels que les techniciens informatiques, les serruriers, les tailleurs, les mécaniciens de petits équipements et les couturiers.**

Les travailleurs étrangers temporaires

Les petites entreprises à travers le Canada continuent à affronter des pénuries de travailleurs qualifiés et non qualifiés. Selon le dernier numéro de la publication *Baromètre d'affaires* de la FCEI, 31 % des petites entreprises ont mentionné une pénurie de travailleurs qualifiés et 15 % ont mentionné une pénurie de travailleurs non qualifiés ou spécialisés comme imposant des limites à leurs ventes ou à la croissance de leur production¹⁰. Vu que des petites entreprises sont à plus haute intensité de main-d'œuvre que les grandes sociétés, cette question a des conséquences beaucoup plus profondes pour la capacité d'une PME de faire de la concurrence et d'accroître ses affaires. La pénurie des travailleurs non qualifiés est particulièrement aiguë dans certains secteurs et certaines régions du pays, de sorte que certains propriétaires d'entreprises sont parfois obligés de chercher à l'étranger les employés nécessaires pour combler les postes permettant de continuer leurs affaires.

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (TET), bien qu'il n'ait été employé que par environ 10 % des petites entreprises¹¹, a été un outil essentiel pour trouver des travailleurs là où il n'y a pas de Canadien disponible pour combler les postes. Nous sommes encouragés par plusieurs annonces récentes de mesures destinées à alléger les pressions provoquées par les modifications du programme en 2014, mais il y a encore des choses à faire. **La FCEI recommande que le gouvernement fédéral aille de l'avant en créant une voie à la résidence permanente pour les TET, et que cette initiative concerne également les travailleurs moins bien formés ou moins bien qualifiés, car aucune option fédérale pour la résidence permanente n'existe en ce moment.**

Conclusion

Nous vous remercions de cette opportunité de fournir une rétroaction au processus de consultation prébudgétaire 2017. Nous aimerions comparaître également en personne lors des audiences du Comité permanent des finances préalables au budget de 2017.

¹⁰ FCEI, *Baromètre d'affaires*, juillet 2016.

¹¹ FCEI, *Pénuries de main-d'œuvre : vers une solution durable*, 2014.